



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 17 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Olivier Prigent, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

**Est absente:** Madame Nancy Pelletier, conseillère

**2023-10-350 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2023 avec le retrait du point 4 intitulé "Transaction, reçu et quittance - Employé numéro 340 - Autorisation de signature".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-351 2. LETTRE D'ENTENTE - RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives au Régime complémentaire de retraite de Ville de L'Île-Perrot prévoient un financement du volet actuel partagé à parts égales entre la Ville et les participants du régime;

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs et la Ville;

CONSIDÉRANT que l'augmentation rapide des taux d'intérêt et l'évolution de la démographie du groupe depuis 2020 a pour effet de réduire les cotisations totales requises (somme des cotisations d'exercice et de stabilisation) de 21,12 % à 19,12 % du salaire selon les estimations de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 en cours de préparation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot — CSN concernant l'ajustement à la cotisation de stabilisation pour les années 2024 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-10-352 3. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 331**

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 331.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER la suspension sans solde de l'employé numéro 331 imposée le 30 octobre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance levée à 18 h 18.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2023.

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE